

L'individu, le régime néo-libéral et les droits de l'homme

Cet article est paru le lundi 7 janvier 2008 dans le quotidien "*Le Temps*"

Par Claude Calame

www.contrepointphilosophique.ch

Rubrique Humorales

29 février 2008

Propriété privée, sphère privée, société privée, secteur privé : issu du libéralisme du siècle des Lumières, le régime idéologique dominant a restreint la définition de l'individu au seul domaine du privé. Voiture individuelle contre transports publics, assurance privée contre sécurité sociale, salaire au mérite contre classes salariales, l'individu ne pourrait exercer la liberté qui le fonde en tant que tel que s'il est affranchi des contraintes du secteur public. Certes l'individu moderne, tel qu'il est consacré par la *Déclaration universelle des Droits de l'homme*, jouit de la liberté de pensée, de conscience et de religion ; c'est dire qu'on lui attribue la liberté de disposer de sa personne. Définissant l'individu en tant que personne, cette liberté fondamentale ne peut se réaliser sans être basée sur un certain nombre de droits. Ces droits assurent à l'individu – homme ou femme – l'égalité civique, la personnalité juridique, la liberté de ses choix politiques, culturels et religieux; des droits universellement partagés. Mais est-ce bien suffisant ?

Donnant les règles du marché comme fondement de toute communauté humaine, ayant érigé le profit financier en motivation première de l'action des femmes et des hommes, le libéralisme contemporain a pratiquement réduit les libertés imprescriptibles définissant l'individu à l'unique liberté du commerce. Seules les lois du marché seraient aptes à organiser les sociétés humaines, de manière universelle. Avec trois conséquences essentielles :

- Soumise à la loi du profit, l'activité salariée et productive est envisagée dans la seule perspective de la performance et de la rentabilité immédiate, par l'individualisation et la précarisation des conditions de travail; échappant au salarié, les gains de productivité sont redistribués selon le principe de la propriété privée (du capital).
- A l'autre bout de la chaîne productive, le même individu est transformé en sujet consommateur, soumis à un battage publicitaire d'autant plus efficace qu'il s'appuie sur les technologies de l'information et de la communication les plus avancées pour créer des besoins matériels dépassant largement les besoins de base (alimentation, éducation, santé, selon la DUDH).
- Soumis à la concurrence et à la rivalité, l'épanouissement des capacités individuelles et la constitution de l'individu en personne conduisent souvent à une hypertrophie du moi et à la dissolution de la psychologie des profondeurs en une complaisance égocentrée d'ordre psychotique.

Dans la modernité néo-libérale occidentale, il est devenu de bon ton de dénigrer tour à tour les services publics, les solidarités syndicales, les engagements humanitaires, le financement des institutions de l'Etat par la cotisation et par l'impôt. Pourtant, dans le paradigme démocratique consacré par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, l'exercice des libertés individuelles

est adossé à des droits sociaux. Désormais totalement ignoré, son article 22 est à cet égard transparent: «Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité (...)».

De fait, la construction et l'émancipation de l'individu dépendent non seulement de la propriété sociale, mais avant tout de la constante collaboration collective, de la négociation interactive et de la pratique culturelle commune; ce seraient là les moyens de se libérer des discriminations entraînées par l'émission des institutions sociales sous l'effet de la marchandisation des services quand ce n'est pas dans la destruction guerrière (Palestine, Irak, Afghanistan, etc.); ce seraient là les moyens de se réappropriier et de réinventer les réseaux sociaux.

Peut-on s'en contenter ? Le libéralisme économique et financier vide l'exercice démocratique de son sens. Si l'on veut bien tolérer une référence marxiste (qui est aussi l'objet de tous les dénigrement), le dogme libéral a substitué à la valeur d'usage la valeur d'échange; elle a subordonné le politique à l'économique tout en provoquant la désaffection de la pensée sociale. Soustraite à la loi du profit, une économie sociale ne peut être gérée que par des instances de conception et de décision démocratiques, à réélaborer dans le sens de la coopérative et l'autogestion; cela implique d'une part de revisiter (en anthropologue) une conception de l'individu trop marquée par l'histoire de l'Occident et d'autre part de tourner le dos (en citoyen) au modèle imposé par le capitalisme financier mondialisé.

© Claude Calame

www.contrepointphilosophique.ch

Rubrique Humorales

29 février 2008